



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 19 avril 2010

ORDRE DU JOUR :

0. Prestation de serment de M. Ivan MANOLA
 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2010
 2. Communications du bureau du Conseil municipal
 3. Communications du Conseil administratif
 4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux sur l'ouverture d'un crédit complémentaire concernant les bâtiments du Pommier
 - 4.2 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité sur les aménagements routiers de la route de Colovrex
 - 4.3 Rapport de la Commission de l'environnement concernant la réalisation d'un Eco-point à l'Ancienne-Route 70
 - 4.4 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant le skate-parc du parc Sarasin
 - 4.5 Rapport d'information du délégué du Conseil municipal auprès du Tennis-Club Grand-Saconnex
 5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 316'000.- relatif aux équipements publics communaux – 1^{ère} étape – de la campagne du Pommier – Remplacement du réseau de ventilation des locaux au sous-sol de l'école du Pommier
 - 5.2 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 1'188'603.- relatif aux équipements publics communaux – 1^{ère} étape – de la campagne du Pommier – Remise en état des installations de ventilation de l'école et du bâtiment « Espace Pom' »
 - 5.3 Ouverture d'un crédit de CHF 170'000.- pour la réalisation d'un Eco-point à l'Ancienne-Route 70
 6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Présentation des comptes de l'exercice 2009
 - 6.2 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation "Les Aînés", de l'exercice 2009
 - 6.3 Présentation des comptes et du rapport de gestion de l'Association de l'EMS de la Résidence de Saconnax, de l'exercice 2009
 - 6.4 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement, de l'exercice 2009
 - 6.5 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance, de l'exercice 2009
 - 6.6 Présentation des comptes 2009 de l'OPC Valavran (Groupement intercommunal de protection civile de Valavran)
 - 6.7 Présentation des comptes 2008 du SIACG (Service informatique de l'Association des communes genevoises)
 - 6.8 Présentation des comptes 2008 du CIDEDEC (Centre intercommunal des déchets carnés)
 - 6.9 Présentation des comptes 2008 du GIAP (Groupement intercommunal des activités parascolaires)
 - 6.10 Projet de piscine olympique – réponses aux questions suivantes : 1. Faut-il construire une piscine olympique intercommunale sur la rive droite du lac ? 2. Si oui, faut-il la construire au Grand-Saconnex ou à Versoix ?
 7. Route des Nations et autres grands travaux
 8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
 9. Questions des Conseillers municipaux
 10. Propositions des Conseillers municipaux
 11. Motions
 - 11.1 Motion du groupe démocrate-chrétien en faveur des adolescents et préadolescents
 12. Résolutions
 13. Communications et divers
- Huis-clos :
14. Naturalisations (2 dossiers)

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Natacha BOUCHAREB (VERTS) - Laurence BURKHALTER, Secrétaire (GAG) - Jean-Claude CUDRE, Président (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Peta GIROD (PDC) -- Catherine JEANDET, Vice-présidente (PDC)- Laurent JIMAJA (VERTS) –Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Ivan MANOLA (LIB) - Doris MOTTET (RAD) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Antoine ORSINI (LIB) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative, Vice-présidente
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif

Excusé(e)s :

Mme et MM. Nadja BURKHARDT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) – Michel POMATTO (PS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Le Président ouvre la séance à 20h00 en citant Alessandro Baricco : « Il faut toujours semer derrière soi un prétexte pour revenir quand on part »

Le Président propose deux modifications de l'ordre du jour, avec l'ajout d'un rapport de minorité sous point 4.2a ainsi que d'une pétition sous point 13.

Le rapport de minorité est accepté à l'unanimité des membres présents.

La pétition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

0. PRESTATION DE SERMENT DE M. IVAN MANOLA

Après avoir prêté serment devant M. CUDRE, Président, M. MANOLA rejoint sa place au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 MARS 2010

Page 512 : Concernant la réponse de M. COMTE à sa question sur les dénominations des projets de construction, Mme GIROD précise qu'elle parlait de deux terminologies concernant différents dossiers : bâtiments et cohabitation.

Page 512 : Point 7 : M. ECKERT précise qu'il parlait d'une variante souterraine pour éviter la route de Ferney, la route des Nations étant également une route souterraine.

Page 515 : Mme GIROD souhaite qu'il soit mentionné qu'elle a demandé par deux fois de ne pas mettre de publicité sur sa place.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 4 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Communications :

Avec l'accord de M. MARGUET, le Président informe que ce dernier a malheureusement une tumeur au poumon. Il a bon moral et va pouvoir quitter l'hôpital ces prochains jours. Il poursuivra son traitement en ambulatoire. Le Président fait circuler une carte qu'il remettra personnellement à M. MARGUET.

Le Président signale que durant l'absence de M. MARGUET, il le remplacera dans les diverses commissions.

Le Président informe que le Maire de Mioveni (Roumanie) a envoyé ses bons vœux au Conseil municipal à l'occasion de la Pâques orthodoxe.

Représentations du bureau

- 20 mars 2010 : Soirée annuelle et des 20 ans du BC Swing
- 24 mars 2010 : Soirée de remerciements du Salon de la bougie
- 25 mars 2010 : Assemblée Régio-Nage
- 27 mars 2010 : MM. FAVRE et ECKERT ont participé à la course de Bernex, avec comme supporter M. JIMAJA. L'assemblée applaudit.

Courriers reçus

Mme BURKHALTER donne lecture du courrier de M. Calin SCHIAU (*annexe 1*) concernant sa démission du parti libéral et son adhésion au PAS.

Le Président informe que M. SCHIAU rejoindra le PAS le 1^{er} juin 2010 et non pas le 1^{er} juillet comme mentionné dans ce courrier.

Il précise que selon l'art. 68 du règlement et après avoir obtenu la confirmation de la Surveillance des communes, le parti libéral et le PAS garderont le même nombre de sièges en commission. Le parti libéral devra donc nommer un membre en remplacement de M. SCHIAU alors que le PAS répartira ses commissions aux trois membres au lieu de deux actuellement.

Mme JEANDET donne lecture des différents courriers échangés entre le Parlement des Jeunes, Mme Peta GIROD et le Conseil administratif (*annexes 2*).

Le Président informe que Mme GIROD assistait à l'assemblée en question en tant que membre de l'association et non pas en tant que déléguée ou élue du Conseil municipal. Ce dernier n'est donc pas concerné et ne rentrera pas en matière sur cette affaire.

Mme GIROD rétorque qu'il est très difficile de dire quand le rôle d'un élu politique se termine. Quand un élu est pris à partie par la mairie, elle estime que sa réputation est en jeu. Dans la mesure où un élu base toute sa carrière sur une bonne réputation, elle pense que cela concerne Peta GIROD, membre du Conseil municipal et pas seulement Peta GIROD, simple citoyenne. Elle attend donc soit une enquête, soit une excuse.

Le Président le répète, le Conseil municipal n'est pas compétent en la matière et ne débattrait pas sur ce sujet.

Le Président passe la parole à M. ECKERT, Président du GLRD, qui donne lecture d'un courrier de Mme Michèle KUNZLER, Conseillère d'Etat, concernant la charte du GLRD (*annexe 3*).

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. COMTE

Projet d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) : les derniers projets du PACA Genève-Ferney-Gex ont été présentés le 30 mars dernier à Segny. Le rapport complet et la synthèse des études sont maintenant consultables sur Internet, sur le site www.projet-agglo.org.

Urbanisme : M. COMTE présente à l'écran la dernière variante d'un projet de construction d'un bâtiment administratif et d'un bâtiment de logements situés à l'angle route de Ferney / place de Carantec / route de Colovrex, qui a été présenté à la Commission de l'urbanisme le 30 septembre 2008 et le 31 août 2009. Le Conseil administratif doit rendre son préavis prochainement et demandera encore des améliorations de ce projet, à savoir l'amélioration de la liaison piétonne entre la route de Colovrex et la route de Ferney, l'amélioration paysagère de l'esplanade intérieure et une réduction significative de la hauteur du pignon perpendiculaire à la route de Colovrex, qui reste malheureusement à une trop grande échelle par rapport aux bâtiments qui se trouvent sur cette route.

Dénominations d'espaces publics communaux : M. COMTE informe que la prolongation du mail du Pommier et des récents aménagements autour de la Migros, de la Poste et de la pharmacie sera appelée « **Esplanade de Bursinel** ».

Le cheminement reliant le quartier de la Tour au bout du chemin Fr.-Lehmann avec la rue Sonnex, en bordure du terrain de jeux, sera appelé « **Promenade Rivoire** », en mémoire aux deux Conseillers administratifs qui ont consacré beaucoup de temps à la commune.

Enfin, le cheminement reliant l'allée du Château à la place de Fête sera nommé « **Promenade des libertés** », à la fois pour saluer la stèle des boat-people ainsi qu'un monument qui se trouve dans le parc du Conseil œcuménique des églises, constitué d'un fragment du mur de Berlin. L'inauguration est prévue le 30 avril 2010 à 16h00 et le Conseil municipal est cordialement invité à y participer.

Domaine public : la construction des bâtiments des coopératives a pris un peu de retard. Le groupe de pilotage a évoqué l'idée de fêter la fin complète de la construction du quartier au printemps de l'année prochaine et non pas cet automne. Ce dernier réfléchit également à la parution d'une plaquette de qualité sur la réalisation de ce quartier et des bâtiments intéressants qui le composent.

Concernant la sortie du parking du Pommier, un mandat a été confié à un bureau spécialisé en transport et en mobilité douce.

M. COMTE rappelle la rencontre avec les habitants des quartiers La Tour et du Pommier, mercredi soir prochain, à 20h00, à laquelle les Conseillers municipaux sont bien entendu invités, ainsi que toute personne intéressée.

Routes, circulation : le dossier en demande d'autorisation en procédure accélérée concernant la zone de rencontre prévue au chemin des Fins a été déposé au DCTI. En consultation, ce projet a fait l'objet d'un préavis favorable de la part de la Direction générale de l'aménagement du territoire et de la Direction générale de la mobilité.

Le mois prochain, M. COMTE soumettra un projet de délibération pour l'ouverture d'un crédit de construction pour l'aménagement de la fermeture de la rue A.-Giacometti, qui nécessitera quelques travaux et la pose de bornes rétractables qui permettront aux véhicules de secours de passer.

Concernant les problèmes de circulation dans le village, le rapport final provisoire de l'étude demandée par la DGM au bureau d'ingénieurs CITEC - qui visait à évaluer les possibilités de fluidités sur la route de Ferney pour compenser la modération de circulation sur l'Ancienne-Route et sur la route de Colovrex - arrive à des conclusions plutôt négatives. En effet, les comptages montrent que si quelques carrefours sur la route de Ferney peuvent faire l'objet d'une meilleure régulation, d'autres sont déjà aujourd'hui en surcapacité, comme celui qui se trouve au bout du tunnel de Ferney, à l'intersection de la route du Bois-Brûlé. La DGM et le bureau CITEC sont donc en train de dire que probablement il ne sera pas possible de beaucoup l'améliorer.

M. COMTE a répondu que ces réponses n'étaient pas satisfaisantes pour la commune et a demandé à CITEC et à la DGM de venir expliquer leurs conclusions au Conseil municipal. Il leur a également demandé de venir avec une proposition de planification et d'engagements pour résoudre de manière durable les problèmes de circulation au Grand-Saconnex, bien avant une éventuelle Route des Nations ou un tram. Une « toutes Commissions réunies » sera donc organisée en juin prochain à cet effet.

Agenda 21 : le groupe de travail s'est enthousiasmé pour un projet autour de l'eau. Cette manifestation faite de visites et autres activités sera organisée sur deux ou trois jours, autour de la Fête de la prévention qui aura lieu le 18 septembre 2010.

Communications de Mme BÖHLER

Mérite saconnésien : le jury s'est penché sur les dossiers reçus. Le mérite saconnésien sera remis cette année à deux jeunes sportifs, soit à :

Laura MARCOLINI, 18 ans, qui pratique la natation synchronisée avec Aquasynchro Genève. Elle est membre de l'équipe nationale juniors. Elle entraîne les débutantes dans ce sport et passera sa maturité l'été prochain.

Damien RIAT, hockeyeur au Genève-Servette, 13 ans, membre de l'équipe romande des PEE-WEE, avec laquelle il a joué un tournoi international au Québec en février de cette année. Il a reçu le titre de meilleur joueur de l'équipe.

Le jury du Mérite saconnésien adresse toutes ses félicitations à ces deux jeunes, qui seront fêtés le 15 septembre prochain.

Basketball : le MGS n'existe plus. Une nouvelle équipe est constituée avec le concours de la ville de Genève. Dès la saison prochaine, la majorité des matches se joueront au Pommier. La Commission culture, sports, loisirs est tenue informée de l'avancement de ce dossier ainsi que sur une très belle proposition relative à une filière de formation pour les meilleurs jeunes basketteurs. Il faudra donc que la Commission des finances reçoive le nouveau comité. Le nom de cette nouvelle équipe est « Lions de Genève ».

Programme d'accès aux soins : ce projet combattu par une résolution du Conseil municipal, soutenue par plusieurs autres communes, est pour le moment suspendu. Il sera sans doute réhabilité sous une autre forme.

Grand-Saconnex Informations : afin de résoudre les problèmes de distribution du GSI, une négociation a été menée avec la Poste. Le journal sera donc redistribué par cette dernière, en espérant que la situation se normalisera.

Compte rendu administratif (CRA) : une nouvelle mouture du CRA, nettement plus conviviale, est prévue pour 2009. Il sera distribué à toute la population saconnésienne.

Nouvel horaire scolaire : ce nouvel horaire a été présenté à l'Association des communes genevoises. Dès la rentrée 2011, les écoles seront ouvertes le mercredi matin et il faudra accueillir les enfants à midi. En toile de fond, l'initiative 141 voudrait que les communes organisent des activités parascolaires pour tous les jeunes jusqu'à 15 ans. Le comité du GIAP, avec le concours de la FASe, cherche des solutions.

Au début 2010, le nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire a augmenté de 15 %. Il augmentera probablement de 15 % à la rentrée 2010. Il va donc falloir trouver des solutions pour accueillir tous ces enfants.

Coup de balai : cette matinée est prévue le 29 mai prochain. Des informations seront données dans le GSI.

Communications de M. PLEE

EBACE 2010 (European Business Aviation Convention & Exhibition) : le Conseil administratif a donné un préavis positif pour que certains hélicoptères puissent se poser le premier jour sur la plateforme de la halle 6 et redécoller le dernier jour. Cette exposition aura lieu du 3 au 6 mai 2010.

Police municipale : les agents ont entamé leurs horaires d'été, en travaillant plusieurs fois par semaine jusqu'à 22h. Le samedi et le dimanche, 2 agents travaillent de 10h à 18h00.

Concernant les suppressions de places de stationnement à envisager au chemin Taverney, les agents procèdent à 4 contrôles par jour pour repérer quels types de véhicules occupent ces places.

Suite à des doléances, une campagne est menée pour limiter le stationnement de véhicules aux abords immédiats de l'école de la Tour.

Les agents contrôlent entre autres régulièrement le stop de la sortie du parking de la Migros, le secteur « villas » pour une prévention des cambriolages ainsi que les commerces pour prévenir les vols.

Ancienne-Mairie : les travaux avancent selon le planning prévu et devraient se terminer fin 2010. Le Conseil administratif n'a toujours pas obtenu de réponse du Tribunal des recours.

Ecole Place : la commune a eu gain de cause auprès du Tribunal administratif genevois. Les recourants se sont tournés vers le Tribunal fédéral, qui a promis de rendre réponse dans les trois à quatre mois.

Pommier : l'expert nommé par les deux parties sera à même de rendre ses conclusions aux alentours du 10 mai. Les travaux de remise en état des installations de l'espace Pom' et de l'école pourront donc se faire l'été prochain.

Les mandataires, avec l'accord de l'architecte du DIP et sous la surveillance de l'inspection des chantiers, ont commencé à mettre en place des chantiers extérieurs, qui ne présentent aucune nuisance sonore pour les enfants travaillant à l'école. Durant les épreuves cantonales, ces travaux s'arrêteront pour ne pas perturber les élèves.

L'école et la crèche devront être évacuées durant les deux dernières semaines d'école. Le déménagement du matériel est d'ores et déjà organisé. Il faut encore trouver un moyen de transport pour les élèves de la 1^e enfantine à la 3^e primaire ainsi que les élèves plus grands. Le problème des repas et des activités parascolaires doit encore être réglé.

Pour mener à bien ces tâches, un groupe de travail a été mis sur pied, qui réunit la direction de l'établissement, la Conseillère administrative déléguée aux écoles, le Conseiller administratif délégué aux bâtiments et le service technique.

Une deuxième réunion pour les parents des élèves aura lieu le 4 mai prochain à 20h00.

Bâtiment artisanal au Bois-Brûlé : le Conseil administratif a rendu visite au Directeur de l'aménagement du territoire avec l'architecte mandataire. Un échange très intéressant avec des suggestions concernant l'occupation de l'ensemble de l'espace de la parcelle devrait conduire l'Etat à déposer un PLQ pour cette zone.

Bâtiment administratif route de Ferney : la requête en autorisation de construire a été déposée auprès du DCTI, avec publication dans la FAO le 16 avril dernier.

Parcs : le 7 mai aura lieu la plantation d'un chêne au parc du Château avec les 6^e primaires.

Sur la place de Carantec, au-dessus du massif, sera planté un nouveau sapin de 5 m. de hauteur qui pourra être décoré pour les prochaines fêtes de fin d'année.

La mise en eau de la fontaine « Adam et Eve » a été effectuée hier.

Un travail important d'aménagements extérieurs va être entrepris près de la maison des médecins à la place de Carantec.

Du côté du chemin des Corbillettes, le service des parcs plantera de la végétation résistant à la sécheresse dans les plates-bandes.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

4.1 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux sur l'ouverture d'un crédit complémentaire concernant les bâtiments du Pommier

M. DETRAZ en donne lecture.

La discussion aura lieu aux points 5.1 et 5.2.

4.2 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité sur les aménagements routiers de la route de Colovrex

Mme MAMIN-TISSOT en donne lecture.

4.2a Rapport de minorité sur les aménagements routiers de la route de Colovrex

M. PORTIER en donne lecture.

Le Président ouvre la discussion sur ces deux rapports.

M. DETRAZ fait un exposé sur ce qui a été démontré par l'ingénieur conseil. Les feux mentionnés dans le rapport de M. PORTIER se trouvent être des feux qui sont à l'utilisation exclusive des bus TPG pour qu'ils puissent se déplacer dans le goulet devant la boulangerie. Ils ne sont pas destinés à la circulation routière ordinaire.

Concernant le trottoir devant la boulangerie, un long débat a eu lieu en Commission. La DGM et les TPG ont l'approche qu'à partir du moment où la circulation est régulée en diffusant les véhicules ordinaires de manière douce avec une signalisation avancée, il était préférable de garder un gabarit restreint.

Le projet a des effets beaucoup plus positifs : une bande cyclable au départ de la Voie-du-Coin, passant devant le café du Raisin, devant la boulangerie jusqu'à la place de Carantec ; à la croisée de l'Ancienne-Route, route de Colovrex, une installation « kit école » avec 4 passages à piétons qui mettront en sécurité les parents et les enfants ; une patrouilleuse scolaire à cet emplacement.

Contrairement à M. PORTIER, la Commission n'a pas vu la nécessité de reporter cette étude à plus long terme par le fait que tout le monde était convaincu qu'il fallait trouver une solution dans la modération de trafic au travers du village. C'est donc probablement la solution la plus adéquate dans l'immédiat.

M. ECKERT demande si ces rapports seront votés.

Le Président répond par la négative.

M. ECKERT fera donc une résolution orale pour déterminer si oui ou non le Conseil municipal accepte le projet du bureau CERA.

M. ORSINI n'a pas pu assister, pour des raisons médicales, aux séances de la Commission, ce qu'il regrette. Il a suivi le dossier au travers des procès-verbaux et des échanges sur ce sujet. Il constate un certain empressement de la Commission à aller de l'avant. Il est sensible aux arguments de M. PORTIER. Ce projet veut créer du danger au Grand-Saconnex en opposant les mobilités. Mettre dans un goulet des piétons, des vélos, des bus, des voitures et créer du danger pour justifier d'éduquer l'automobiliste à passer ailleurs ou à réduire sa vitesse ne lui semble vraiment pas la bonne approche.

D'autres projets ont cette même approche, notamment au chemin Sarasin. Il ne sait pas combien de blessés ou de vélos encastés dans des voitures il va falloir avant de se dire que l'on a peut-être fait une erreur.

Il ne faut pas continuer avec une méthode Coué à aller de l'avant en disant que la majorité est pour, on ne tient pas compte des remarques et on étouffe les questions, pour arriver au moment de la délibération en disant c'est cela ou rien ! C'est anti-démocratique. Il y a une mise à l'écart des habitants et des riverains qui est inacceptable.

M. ORSINI en a marre du dictat des bureaux d'ingénieurs qui arrivent 6 mois après en disant, comme dans le cas du Bois-Brûlé/Ferney, qu'on ne peut rien y faire. Il souhaite donc que le point de vue minoritaire soit plus pris en compte dans les Commissions avant d'arriver aux délibérations.

Le Président rappelle quand même que tout le travail des Commissions est fait de façon démocratique et les votes des rapports de même.

M. DETRAZ relève que si à la lecture des procès-verbaux, on peut penser que des gens ont vu leurs propositions écartées, il peut affirmer que cela n'est pas le cas. Les Commissaires ont pu poser toutes les questions et faire toutes les remarques qu'ils souhaitaient. La Commission, avec ses oppositions, ses abstentions et sa majorité reste quand même une démocratie. Tout le monde pourra s'exprimer lors de la résolution orale de M. ECKERT.

Mme MOTTET craint que les aménagements de la route de Colovrex poussent les automobilistes à emprunter encore plus l'Ancienne-Route, pour éviter le goulet.

M. DETRAZ répond que le goulet est un problème, qui a été discuté longuement en Commission. Après, il y a toutes les sensibilités des Conseillers municipaux qui entrent en compte. La démocratie fonctionnera lors du vote.

M. PORTIER trouve dommage que le projet en question ne soit pas mis à l'écran pour le public. Il insiste sur le fait que de réaliser un trottoir en face de la boulangerie est dangereux. Si des véhicules veulent se croiser, ils monteront dessus. Si un projet financier est mis au vote, il demandera un vote nominatif pour que chacun soit conscient de la décision qu'il prendra.

M. ECKERT relève que ce projet fait partie d'un puzzle général. L'aménagement de l'Ancienne-Route fait partie de ce même projet. Cela doit être vu comme un tout. La Commission a demandé un certain nombre de modifications qui ont été apportées à ce projet. Le Conseil municipal devra se prononcer sur le principe de réaliser ce projet avant la présentation d'une délibération. S'il veut faire autre chose, cela serait bien de le faire savoir au Conseil administratif maintenant.

M. SCHIAU a parlé avec ses voisins qui exprimaient de sérieuses réserves sur ce projet. A ce titre, il soutient le rapport de minorité de M. PORTIER.

M. EYA NCHAMA signale que son groupe se rallie à la majorité. Toutefois, il attire l'attention du Conseil municipal sur l'habitude de toujours confier des études à des bureaux techniques qui ne comprennent pas notre politique. La politique doit gouverner sur le technique et pas le contraire.

Mme MAMIN-TISSOT précise que le projet concerne un long tronçon de la route de Colovrex et pas uniquement le goulet devant la boulangerie. Il est vrai que l'ensemble du projet a été apprécié de manière positive par la majorité de la Commission. Il ne faut donc pas refuser d'un bloc tout le projet.

4.3 Rapport de la Commission de l'environnement concernant la réalisation d'un Eco-point à l'Ancienne-Route 70

Mme PERROTIN-DURET en donne lecture.

La discussion sera ouverte au point 5.3.

4.4 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant le skate-parc du parc Sarasin

M. JIMAJA en donne lecture.

M. JIMAJA indique que M. FAVRE, Président de la Commission, a demandé de préciser qu'il ne s'agit pas de l'architecte communal mais de l'ingénieur communal, M. GRILLET.

Par ailleurs, Mme BÖHLER lui a fait une remarque concernant la phrase où il mentionne « différents acteurs communaux plus ou moins proches des préoccupations de la jeunesse ». A travers ce rapport, il a voulu être dit que toutes les personnes présentes n'étaient pas directement concernées par les activités de jeunesse, mais sont impliquées de façon plus ou moins indirecte. Un TSHM est directement concerné, par contre l'ingénieur ne l'est pas directement. Il s'agit d'acteurs communaux et non pas d'employés communaux.

4.5 Rapport d'information du délégué du Conseil municipal auprès du Tennis-Club Grand-Saconnex

M. STEINER en donne lecture.

Mme BÖHLER informe qu'en attendant de pouvoir agrandir le club, ce dernier a contacté le club de tennis de Cointrin. Les joueurs pourront donc également jouer sur les courts de Cointrin.

5. PROJETS DE DELIBERATION :

5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 316'000.- relatif aux équipements publics communaux – 1^{ère} étape – de la campagne du Pommier – Remplacement du réseau de ventilation des locaux au sous-sol de l'école du Pommier

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. PLEE indique que ce projet de délibération concerne une option qui n'est pas considérée comme une malfaçon mais comme une plus-value.

M. PORTIER demande si dans le projet initial, les architectes avaient prévu cette option.

M. PLEE ne peut pas répondre ce soir.

M. DETRAZ explique que les paramètres demandés pour les sous-sols sont conformes au cahier des charges mais sont actuellement insuffisants. C'est réellement à l'usage que l'on s'aperçoit que les normes ont été sous-dimensionnées, mais il ne s'agit pas de malfaçon.

M. PORTIER aimerait savoir si le projet initial était conçu à l'économie.

M. PLEE répond qu'à sa connaissance, ce n'était pas le cas.

M. PORTIER demande à qui va profiter cette amélioration.

M. PLEE répond que les locaux sont utilisés par les archives de la Mémoire du Grand-Saconnex et de la commune, un groupe de musiciens, une société communale et un groupe de jeunes qui utilisent un local.

M. ECKERT relève que dans l'état initial du projet, la commune n'avait pas d'idées précises quant à l'attribution des locaux. Cette attribution a été faite par la suite et l'on peut voir que les utilisateurs ont besoin d'une qualité de l'air différente que ce qui était prévu initialement.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 19 voix « pour » et 1 abstention,

1. *de procéder au remplacement du réseau de ventilation de l'école du Pommier ;*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 316'000.- au Conseil administratif ;*
3. *de comptabiliser la dépense de CHF 316'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 316'000.- selon les modalités prévues dans la délibération du 16 décembre 2002 relative à l'ouverture d'un crédit pour la construction des équipements publics communaux – 1^{ère} étape – de la campagne du Pommier ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 316'000.-.*

5.2 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 1'188'603.- relatif aux équipements publics communaux – 1^{ère} étape – de la campagne du Pommier – Remise en état des installations de ventilation de l'école et du bâtiment « Espace Pom' »

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. PLEE indique que l'option 3 choisie par la Commission sera ajoutée à la facture du sinistre, puisqu'elle concerne les locaux de sports de l'Espace Pom', destinés dès le départ à de telles activités et où le débit d'air est insuffisant.

M. PORTIER pense qu'il ne s'agit pas d'un sinistre mais d'une malfaçon.

M. PLEE indique qu'il faut utiliser le mot litige, qui est plus correct que sinistre.

M. DETRAZ informe que le montant total du litige devra être déterminé par le juge. Ce crédit est une couverture pour pouvoir faire les travaux nécessaires.

Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 20 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents

1. *de procéder à la remise en état des installations de ventilation de l'école et du bâtiment « Espace Pom » du Pommier ;*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 1'188'603.- au Conseil administratif ;*
3. *de comptabiliser la dépense de CHF 1'188'603.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 1'188'603.- selon les modalités prévues dans la délibération du 16 décembre 2002 relative à l'ouverture d'un crédit pour la construction des équipements publics communaux – 1^{ère} étape – de la campagne du Pommier ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 1'188'603.-.*

5.3 Ouverture d'un crédit de CHF 170'000.- pour la réalisation d'un Eco-point à l'Ancienne-Route 70

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE signale que ce projet participe d'une manière générale à l'assainissement des différentes installations de récupération et éco-points. Celui-ci a été plusieurs fois discuté par la Commission de l'environnement, notamment sur son emplacement.

M. PORTIER a proposé en Commission d'avoir un éco-point en surface avec une mise à l'enquête. A titre personnel, il s'est rendu chez deux fournisseurs et il a pu constater que les nouveaux modèles font le même bruit que les anciens. Avec un éco-point enterré, il n'est plus possible de changer d'emplacement ou de fournisseur, d'où son vote négatif en Commission.

M. DETRAZ pense que le Conseil administratif devra prendre langue avec les fournisseurs, car il y a des éléments qui s'usent tels que les joints et les rembourrages. Il faudra qu'il soit attentif à commander les éléments les plus performants avec des pièces de rechange.

Mme GIROD indique qu'entre le chemin Moïse-Duboule et la rue Gardiol, le bruit des éco-points est le même. Elle pense que des bennes en surface sont moins chères. Elle votera donc contre ce projet.

Mme BURKHALER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif,

décide,

par 17 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention,

1. *de procéder à la réalisation d'un éco-point à l'Ancienne-Route N° 70 ;*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 170'000.- au Conseil administratif;*
3. *d'attribuer :*
 - a) *un montant de CHF 168'000.- pour l'exécution de cet objet,*
 - b) *un montant de CHF 2'000.- au Fonds de décoration communal;*
4. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif;*
5. *d'amortir la dépense de CHF 170'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 72.331 de 2011 à 2015 ;*
6. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 170'000.- .*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :

- 6.1 Présentation des comptes de l'exercice 2009
- 6.2 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation "Les Aînés", de l'exercice 2009
- 6.3 Présentation des comptes et du rapport de gestion de l'Association de l'EMS de la Résidence de Saconnay, de l'exercice 2009
- 6.4 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement, de l'exercice 2009
- 6.5 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance, de l'exercice 2009
- 6.6 Présentation des comptes 2009 de l'OPC Valavran (Groupement intercommunal de protection civile de Valavran)
- 6.7 Présentation des comptes 2008 du SIACG (Service informatique de l'Association des communes genevoises)
- 6.8 Présentation des comptes 2008 du CIDEC (Centre intercommunal des déchets carnés)
- 6.9 Présentation des comptes 2008 du GIAP (Groupement intercommunal des activités parascolaires)

Mme BÖHLER présente les comptes communaux 2009 (*annexes 4*), qui montrent une petite perte de CHF 155'360.-. Elle relève cependant que ce résultat est honorable, car malgré la baisse de revenus, la commune a pu procéder à un remboursement anticipé de 15 millions de francs et à des amortissements complémentaires de l'ordre de 2 millions de francs.

Concernant la Taxe professionnelle communale, Mme BÖHLER signale que le Conseil d'Etat souhaite abroger la loi sur la TPC. Le Conseil administratif pense que c'est une bonne chose. Néanmoins, cette taxe rapporte une somme conséquente pour la commune. Il est donc à espérer que cette taxe sera remplacée par quelque chose d'autre, afin de pouvoir mettre en place tous les projets envisagés.

Mme BÖHLER relève encore que la dette était montée à près de 60 millions de francs et se situe maintenant à 34 millions de francs.

Mme BÖHLER propose que tous ces points soient renvoyés en Commission des finances pour étude.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

A la question de M. ECKERT concernant le statut légal de présenter des comptes déficitaires, Mme BÖHLER répond que cela n'est pas bien grave.

6.10 Projet de piscine olympique – réponses aux questions suivantes : 1. Faut-il construire une piscine olympique intercommunale sur la rive droit du lac ? 2. Si oui, faut-il la construire au Grand-Saconnex ou à Versoix ?

M. PLEE fait l'historique de ce dossier, qui remonte à 2003, avec la création de l'Association Régio-Nage. En 2005, la commune avait voté un crédit d'étude de CHF 150'000.- pour étudier les possibilités d'extension du Centre sportif du Blanché. Les contacts avec Régio-Nage se sont intensifiés et ont amené la commune à envisager la construction d'une piscine olympique intercommunale. Une étude de faisabilité a été lancée et la Commission des sports des communes de la rive droite du lac s'est réunie à de nombreuses reprises pour affiner cette étude, qui a été présentée au mois d'octobre 2008 à l'ensemble des Conseils municipaux concernés. Ces derniers ont demandé une nouvelle étude, dont la version définitive a été présentée le 25 mars dernier à Genthod.

Les exécutifs des communes de la rive droite du lac souhaitent maintenant que les législatifs se prononcent. C'est la raison pour laquelle les deux questions posées ce soir le seront également dans les différents Conseils municipaux concernés.

M. PLEE indique que le Conseil administratif et ceux d'autres communes pensent qu'un projet d'une telle envergure, sans avoir à ses côtés un partenaire solide (ville de Genève, voire le canton), a peu de chance de se réaliser, même en mettant ensemble les sept communes de la rive droite du lac.

Le Président relève que l'enjeu est important, car si le Conseil municipal répond oui à la première question, il est évident que si cette piscine devait se faire à Versoix, Le Grand-Saconnex y participerait. Il pense que les Conseillers municipaux ont eu le temps de se faire une opinion, au travers des nombreuses séances qui ont eu lieu depuis 2005.

M. ORSINI demande si le fait de se prononcer ce soir sur le lieu de cette piscine n'est pas un peu tôt dans le processus et si cela ne va pas créer deux catégories, les pro Grand-Saconnex et les pro Versoix.

M. PLEE pense qu'il arrive un moment où il faut choisir, au moins pour la première question. Par la suite, il est clair qu'il y aura fatalement des déçus par rapport à l'endroit choisi pour cette piscine, mais c'est le jeu de l'intercommunalité.

Le Conseil administratif est conscient des enjeux économiques et du fait que tous les problèmes de circulation qui longent la zone choisie pour cette piscine ne sont pas réglés, la commune n'étant pas propriétaire du terrain. Par contre, Le Grand-Saconnex a l'avantage du point de vue des accès. Du côté de Versoix, la commune possède le terrain mais les accès sont plus difficiles. Il y a donc des avantages et des inconvénients des deux côtés. Le moment est venu de se prononcer pour pouvoir aller de l'avant.

M. DETRAZ signale que le groupe radical va répondre de manière négative à la construction d'une piscine olympique, par le fait qu'au niveau Suisse ce genre de piscines se compte sur les doigts d'une main et que cette piscine olympique n'est pas destinée aux loisirs des communiens. Le groupe radical a toujours œuvré pour une piscine à la disposition de la population et non pas à la disposition des grands sportifs. Il est vrai que la ville de Genève serait un partenaire idéal pour une piscine olympique, car elle a déjà des terrains déclassés à cet usage. Le groupe radical est favorable à continuer une étude pour une piscine au Grand-Saconnex pour le propre usage des ses habitants.

M. ECKERT indique que le groupe des Verts est également contre une piscine olympique, même si le besoin existe. Il est vrai qu'il existe beaucoup de piscines olympiques ouvertes et extrêmement peu de piscines olympiques couvertes. Ce genre de piscines est plutôt à l'usage des compétiteurs. Le groupe des Verts suggère une piscine qui soit à proximité de la population et propose de revivifier le projet de piscine couverte dans le quartier du Pommier, avec la possibilité d'accéder à un solarium à l'extérieur.

M. PLEE rappelle que la commune avait renoncé au projet de piscine au Pommier en raison des coûts d'exploitation qui dépassaient le million par année, pour un bassin de 25 mètres.

Mme JEANDET, au nom de la fraction démocrate-chrétienne, relève qu'elle est convaincue à l'intercommunalité, qui est l'avenir. Néanmoins, elle n'est pas sûre que de démarrer avec un tel projet est bon. Il n'y a que quatre piscines olympiques couvertes en Suisse et ce n'est probablement pas un hasard, car cela représente un certain coût. D'autre part, la commune a d'autres besoins dans le domaine sportif, plus proches de la population, que cela soit pour les jeunes ou pour tous les citoyens. L'argent sera mieux placé dans le développement du Centre sportif que dans une piscine olympique.

Pour aller dans le sens des propos de M. ECKERT, Mme JEANDET pense qu'il serait aberrant de faire une piscine communale et qu'il serait peut-être bien de faire quelque chose d'intercommunal. A un moment donné, il y avait un projet avec la piscine des Ailes. Il faut réfléchir à des bassins à dimensions plus humaines et réserver le bassin olympique genevois des Vernets à la compétition. Pour toutes ces raisons, la fraction démocrate-chrétienne votera non à la première question.

M. EYA NCHAMA trouve dommage que le Conseil administratif ait déjà renoncé à une piscine au Pommier. Il pense quand même que ce dernier pourrait étudier à quel endroit au Grand-Saconnex il serait possible d'accueillir une piscine à dimension humaine. Investir dans une piscine mégalomane est tout-à-fait hors de la portée de la commune et n'est pas une bonne chose pour ses contribuables.

Il ajoute qu'avant d'étudier tout projet intercommunal, il faut réfléchir à la question des transports et la capacité de transporter les gens d'une commune à l'autre. Actuellement, le bus 53 ne fonctionne pas le soir. Faut-il se rendre à Genthod à pied ?

M. ORSINI est surpris par le refus assez unanime qui va certainement s'exprimer ce soir. Il a le souvenir d'une séance avec Régio-Nage, suite à laquelle le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude pour qu'une piscine olympique se fasse. Il ne comprend pas pourquoi la commune est allée si loin dans l'étude en versant de l'argent si de facto elle savait pertinemment depuis le départ que ce n'était pas le format souhaité, à savoir que l'on voulait être proche de la population et que les besoins olympiques étaient à réserver à de très grandes agglomérations.

M. STEINER relève que M. ORSINI a raison. Le Conseil municipal était d'une manière générale assez positif à cette piscine. Cependant, en y réfléchissant de manière plus approfondie, il se dit qu'une piscine olympique sert avant tout aux clubs, aux entraînements et aux compétitions et ni Le Grand-Saconnex, ni les autres communes de la rive droite du lac n'ont besoin d'une telle infrastructure. Le mot important dans la question est « olympique ». Si la ville de Genève participait, cela pourrait peut-être changer le débat. Par contre, il est favorable à une piscine intercommunale de plus petite dimension mais c'est un sujet d'avenir.

M. PLEE respecte parfaitement l'avis du Conseil municipal. Il relève toutefois que l'Association Régio-Nage qui compte plus de 900 membres, était à la tête de ce mouvement pour la création d'une piscine olympique de la rive droite du lac. Ce sont des gens qui habitent la région.

M. ECKERT constate que les coûts de fonctionnement d'une piscine olympique reviennent pour Le Grand-Saconnex à un million de francs. Ce n'est pas différent que pour une piscine locale au Pommier. L'intercommunalité n'est pas refusée, mais elle peut se faire avec deux petites piscines, l'une au Grand-Saconnex, l'autre à Versoix.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la première question :

Faut-il construire une piscine olympique intercommunale couverte sur la rive droite du lac ?

Réponse : 1 voix « pour », 17 voix « contre » et 2 abstentions.

Cette piscine olympique est donc refusée.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE indique que les dernières nouvelles sont récentes, car le Conseil administratif a reçu jeudi dernier M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat, ainsi que M. René LEUTWILLER, nouvel ingénieur cantonal, M. GIRARD, secrétaire général du Département et M. MOGLIA de la Direction générale de l'aménagement du territoire.

Selon un courrier de M. MULLER qui date de septembre 2009, la proposition de ce dernier était de demander à ses services d'étudier de quelle manière les besoins de la commune pouvaient être conciliés avec les intérêts cantonaux et fédéraux.

Finalement, le croquis présenté a démontré une limite possible de couverture de la route des Nations qui, d'après l'ingénieur cantonal convient à une adaptation mineure du projet. Cette limite n'est pas aussi grande que la commune l'imaginait. La jonction autoroutière reste dans sa configuration actuelle et empêche une couverture suffisamment prolongée de cette route. Quant à la question du coût, l'ingénieur cantonal l'a estimé à environ 30 millions de francs, sans autre précision ou calcul précis.

Au cours de cette séance ont été présentées quelques esquisses qui émanent de l'hoirie propriétaire du terrain, qui avait rencontré les services de l'aménagement et les services de la mobilité. Ces esquisses, qui dépassent le strict cadre du plan directeur communal, constituent un problème nouveau. Si à l'horizon 2030, un développement de ces terrains est envisageable, il est clair qu'à un horizon plus court, c'est une nouvelle problématique. En effet, un aménagement plus conséquent sur la parcelle du Pré du Stand permettrait, selon le Département, un financement facilité de la couverture, et en tout cas un financement tripartite, car cela ne serait plus seulement l'Etat et la commune qui devraient payer, mais également les privés qui auraient un intérêt à cette couverture.

Ce problème étant nouveau, le Conseil administratif se doit un temps de réflexion pour répondre à ces questions.

Un des points positifs pour la commune est que si la jonction autoroutière n'a pas été redessinée par les services du Département, c'est parce que ce projet est parti à l'Office fédéral des routes et est sous sa responsabilité. Le Département dit donc qu'il ne peut plus rien faire et que la commune devrait l'accepter tel quel pour faciliter l'avancement du projet.

D'un autre côté, la commune va reprendre contact directement avec l'Office fédéral des routes pour solliciter un rendez-vous rapidement, d'autant plus que cet Office a instruit une étude complémentaire par les mêmes ingénieurs en charge du projet, pour leur demander différentes modélisations des charges de trafic à plusieurs horizons, jusqu'à 2030 mais aussi à des horizons plus courts. Si le carrefour entre la route du Bois-Brûlé et la route de Ferney devait perdurer dans le projet de jonction autoroutière, il y aurait quelques soucis à se faire. On peut imaginer que cette jonction aura des modifications plus importantes que ne l'imagine le DCTI.

Un autre point positif évoqué est que M. MULLER a proposé qu'un groupe de pilotage soit enfin constitué pour ces deux projets, qui réunirait le canton, la direction de l'aménagement du territoire et la commune ainsi que le cas échéant, d'autres départements du canton. Cette approche sous forme d'un nouveau groupe de pilotage restreint est importante, car cela permettra une discussion plus sereine.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de M. ECKERT concernant le renforcement de l'information sur les capsules de café : M. COMTE signale que la presse a beaucoup parlé ces derniers temps de cette problématique de récupération des capsules, au travers de plusieurs articles. Il ne pense donc pas qu'il faille encore en rajouter par le biais du GSI. Toutefois, il faut rappeler que les 9 tonnes de capsules de café récoltées représentent finalement que 0,2% des 4'700 tonnes de déchets ramassés sur le territoire communal. Ce pourcentage sera évoqué avec la Commission de l'environnement au moment du bilan des déchets.

Question de M. ECKERT pour mieux éclairer la passerelle et les cheminements près de Pancosma : Après vérification, M. COMTE signale que la passerelle des Batailleux et ses accès relèvent du domaine public cantonal. Une démarche est entreprise auprès des Services cantonaux concernés.

Question de M. PORTIER pour que la Commission sécurité, police se penche sur la problématique de stationnement sur la commune lors du Salon de l'automobile : M. PLEE répond que la doléance de M. Portier a été évoquée lors de la séance MAPA (Mobilité Autour de Palexpo) du 25 mars 2010. Dans ce cadre, il a été reconnu que si la situation durant le salon de l'auto est généralement sous contrôle, le deuxième samedi a connu une affluence telle que la situation en matière de circulation et de parking a été difficile. Malheureusement, aucun des membres du groupe MAPA n'a de solution miracle à proposer et il convient probablement de considérer qu'il s'agit là de problèmes inhérents à la tenue d'une manifestation d'une telle ampleur. Durant le dernier salon de l'automobile, ce sont surtout des véhicules à plaques françaises qui ont été amendés. M. PLEE est tout-à-fait d'accord de faire venir quelqu'un du groupe MAPA lors d'une Commission sécurité, police.

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant l'important piquetage au Chapeau-du-Curé : M. PLEE rappelle qu'en mars 2009, la Commission des bâtiments avait reçu M. GROSJEAN, chef du service des parcs, qui avait proposé la construction d'un parc à chiens au Chapeau-du-Curé pour remplacer ceux de la campagne des Marronniers et de la campagne Pictet, trop exigus. Par rapport à la solidité des piquets, ceux-ci sont tout à fait adaptés aux parcs à chiens. Par ailleurs, la teinte des piquets va se foncer avec le temps, ce qui les rendra plus discrets dans le paysage. M. PLEE tient à préciser que dans n'importe quel parc à chiens, le propriétaire dudit chien est tenu de ramasser les déjections de son animal.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PORTIER demande où en est l'achat du camion de pompiers voté en Commission des finances en 2009.

M. PLEE explique que ces transactions passent maintenant par l'ACG (vu l'abus de certaines communes), qui a pris énormément de retard dans l'élaboration des documents qui permettent de faire cet achat. Lui-même souhaite vivement que les pompiers puissent avoir ce véhicule pour la prochaine Ste-Barbe. Mme BÖHLER relance régulièrement le président de l'ACG à ce sujet.

M. ORSINI revient sur le GSI du mois de mars qui contenait différentes informations sur les projets d'aménagements et la vision de la commune concernant les problématiques de trafic. Ce soir, M. COMTE a annoncé que le carrefour Bois-Brûlé / route de Ferney posait problème. M. ORSINI demande donc si la commune n'a pas vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué et aimerait savoir quelles informations sont prévues sur le fait que certains aménagements pourraient ne pas se faire.

M. COMTE explique que ce qui a été présenté dans le GSI sont des projets et la volonté ferme de la commune de ne plus se laisser faire en matière de circulation, de ne plus laisser passer des années à étouffer dans des nuisances et des problèmes de circulation qui sont graves.

Il ne pense pas que le Conseil administratif se soit trop avancé en faisant cette information. Il est important que l'Etat dise ce qu'il entend faire et les réponses du Département seront reportées dans un nouveau GSI. Cette problématique évoluera comme cela en parallèle, d'abord avec les Commissions du Conseil municipal mais aussi avec la population.

M. ORSINI aimerait savoir quels étaient les souhaits du Conseil administratif par rapport aux conclusions qui ressortiront de l'enquête menée par la police municipale sur le stationnement au chemin Taverney. Si ces places étaient essentiellement utilisées comme P&R par des français qui prennent ensuite le bus pour se rendre en ville, cela justifierait-il le fait de les supprimer ? Est-ce que les agents amendent dans ce travail ou font-ils juste du relevé de plaques ?

M. COMTE indique que l'intervention faite par M. ORSINI lors d'un précédent Conseil municipal n'est pas restée sans suite et qu'effectivement, les questions soulevées concernant des suppressions de places devaient trouver des réponses. C'est la raison pour laquelle il a demandé un contrôle précis de l'utilisation des places au chemin Taverney et également au chemin François-Lehmann. Ce n'est qu'une partie de différents contrôles qui seront menés. Il s'agira aussi de savoir si les habitants du quartier bénéficient d'une place de parking ou s'ils préfèrent parquer à l'extérieur et d'évaluer quelles incidences aurait un changement de régime de ces places de stationnement. En parfaite coordination avec la pétition proposée au point suivant et avec les remarques faites par M. ORSINI tant en Commission qu'au Conseil municipal, le projet évoluera avec la Commission des routes en fonction du résultat des différentes enquêtes.

Mme PERROTIN-DURET signale qu'à la suite du crash de l'avion du Président Polonais, un livre d'or a été ouvert à la mission de Pologne sise au Grand-Saconnex. Elle aimerait savoir si le Conseil administratif a eu l'occasion de rendre hommage à la communauté polonaise en allant signer ce livre d'or ou par un autre moyen.

Mme BÖHLER répond par l'affirmative.

Mme GIROD aimerait que Mme BÖHLER donne des explications concernant le courrier retiré lors du dernier Conseil municipal, qui était adressé à Mme SALERNO.

Mme BÖHLER explique qu'à la mi-février, on lui a signalé que le Conseil administratif de la ville de Genève avait fortement critiqué la ville du Grand-Saconnex dans sa politique pour l'emploi et le soutien aux entreprises. Elle a eu confirmation de cette information par trois personnes. Une lettre est donc partie dans ce sens-là. Par la suite, elle a parlé avec Mme SALERNO qui a affirmé n'avoir pas tenu de tels propos. Mme BÖHLER a eu l'occasion d'écouter la bande enregistrée et elle peut confirmer que ce n'est pas Mme SALERNO qui a tenu ces propos, mais un Conseiller municipal de la ville de Genève. Une lettre d'excuses a été envoyée à Mme SALERNO et cette histoire est terminée.

Mme GIROD aimerait bien savoir comment Mme BÖHLER est devenue présidente du comité pour l'étude du projet ConvergenceS pour le SSA et le SSI.

Mme BÖHLER indique qu'elle l'a déjà expliqué à la Commission sécurité, police et au Conseil municipal du 17 mars 2008. Elle a été nommée en tant que membre du Conseil d'administration de l'Aéroport de Genève par celui-ci et la ville de Genève.

Mme GIROD demande si c'était par le Conseil d'administration ou le fait qu'elle était Maire à l'époque.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 avril 2010

Mme BÖHLER vient de le dire, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Aéroport de Genève. Le fait d'être Maire était un plus.

Mme GIROD demande si la position de M. PLEE était considérée à cette époque.

Mme BÖHLER répond que M. PLEE n'est pas membre du Conseil d'administration de l'aéroport. Elle l'a tenu au courant comme elle a tenu au courant le Conseil municipal.

Mme GIROD trouve cela bizarre. Elle aimerait bien savoir si les séances officielles de ce comité se sont tenues dans les locaux de la mairie.

Mme BÖHLER indique que quelques séances ont eu lieu en mairie. Toutefois, elle ne voit pas pourquoi il faut revenir sur ce dossier qui a été entièrement expliqué en Commission sécurité.

Mme GIROD veut savoir si M. PLEE était au courant de ces séances.

M. PLEE ne veut pas lancer de polémiques. Mme BÖHLER ne pouvait pas donner un certain nombre d'informations. Certaines personnes, dont Mme GIROD, sont gênées par le fait que le Conseiller administratif en charge de la sécurité n'était pas tenu au courant de ce qui se passait du côté de l'aéroport, au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Mme BÖHLER indique qu'elle a donné les grandes lignes sans entrer dans les détails. Quand une personne a un mandat de l'extérieur, elle ne va pas répéter les détails des discussions. Lorsque ce dossier est arrivé à une conclusion, elle a prévenu ses collègues que la nouvelle caserne se ferait certainement au Grand-Saconnex.

Mme GIROD indique qu'elle n'a pas appris beaucoup plus en Commission que ce qu'elle a appris par les journaux. Elle est déçue par cette séance d'informations. Elle relève que dans l'ordre du jour de la convocation, le capitaine Tissot n'était pas convoqué. Elle se demande donc comment cela se fait qu'il était présent et qu'il a posé plusieurs questions.

Mme AMMANE peut répondre que d'après ce qui a été dit par le Capitaine TISSOT, il a été informé de cette Commission. Il s'est rendu à la mairie le matin pour avoir confirmation de cette séance.

M. PLEE indique que cela le dérange beaucoup. Finalement, n'importe qui peut s'inviter à n'importe quelle Commission.

Le Président pense qu'il aurait été judicieux que le Président de la Commission change l'ordre du jour en ouverture de séance. Il ne sait pas si cela a été fait.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle que lors de la séance de février, Mme JEANDET et elle même avaient demandé que le dossier ConvergenceS soit présenté au Conseil municipal. Lors du point « questions du public », le capitaine TISSOT s'était exprimé sur les difficultés qu'il rencontrait par rapport à la compréhension de ce dossier. Cette question avait été renvoyée à la Commission de sécurité, police.

A partir de là, Mme BÖHLER avait évoqué la date du 12 mars 2010. Dans ce laps de temps, le Président de la Commission a démissionné et elle s'est inquiétée de savoir qui allait la convoquer.

Finalement, la Commission a été convoquée par l'aîné de la Commission. Dans son esprit comme dans celui de beaucoup d'autres, cette séance était destinée au capitaine des pompiers. Elle a peut-être participé à l'induire en erreur en lui rappelant qu'il y avait cette commission, elle ignorait qu'il n'avait pas été convoqué. Le capitaine s'est présenté en mairie le lundi matin, où on lui a dit qu'il avait été oublié dans la convocation. Il s'est donc présenté sur cette base à la Commission. Il y a eu certainement une succession d'erreurs liées au fait que la Commission n'avait plus de Président.

Mme BÖHLER relève que le capitaine ne lui a pas posé de question lorsqu'elle l'a rencontré. Il est allé poser cette question à une secrétaire.

Mme MAMIN-TISSOT sait qu'il a posé certaines questions à M. PLEE, responsable de cette Commission.

M. PLEE répond qu'il était absent depuis un certain temps. Cette Commission était la première à laquelle il participait à nouveau. Sa collègue, Mme BÖHLER, l'avait remplacé et ne savait pas qui avait convoqué le Capitaine Tissot.

M. SCHIAU relève qu'aucun des Commissaires ne s'est posé la question de savoir pourquoi le capitaine était là. Pour tout le monde, c'était naturel.

M. STEINER explique qu'en tant que Président a.i., il a posé la question et il a eu la réponse que Mme MAMIN-TISSOT a donnée. A partir de là, la Commission a pris la décision de le laisser participer à la séance.

M. EYA NCHAMA indique que lors de la législature 2003-2007, il avait fait une proposition concernant l'espace public. Il a constaté qu'il y a très peu de noms de femmes. Dans les dénominations annoncées par le Conseil administratif en début de séance, il n'y a toujours pas de femmes.

Mme BÖHLER signale que le Conseil administratif a des idées de noms féminins pour quelque chose de plus important qu'un cheminement.

M. EYA NCHAMA revient sur le changement d'horaire scolaire et demande si le fait que les enfants iront à l'école le mercredi matin est le seul changement.

Mme BÖHLER indique que ce dossier relève du canton. Une consultation est en cours et un document est disponible sur Internet. Les résultats seront donnés sous peu. Les autres changements concernent les études surveillées, l'enseignement individualisé, etc.... qui n'entrent pas dans les compétences de la gestion du Conseil administratif pour la commune.

M. EYA NCHAMA a constaté que beaucoup de communes accueillent des bâtiments administratifs du canton. Pourquoi Le Grand-Saconnex n'en accueille-t-il aucun ?

Mme BÖHLER explique que c'est certainement pour des raisons historiques. C'est également un choix du canton, qui n'a pas souhaité venir au Grand-Saconnex. Toutefois, la commune accueille Palexpo et l'aéroport, soit les deux plus grands bâtiments du canton.

Mme BOUCHARÉB aimerait savoir si une date avait été décidée pour l'assemblée constitutive de la future bibliothèque.

Mme BÖHLER indique qu'il y a quelques dates envisagées. Elle doit encore trouver une salle disponible.

M. ORSINI demande s'il est possible d'avoir des petits éclairages recourbés sur le cheminement Taverney/Pommier, qui éclairent le sol et non pas les immeubles, éclairage qui pourrait être solaire.

M. JIMAJA a constaté que dans le dernier GSI, le compte rendu du Conseil municipal sur le programme d'accès aux soins était excellent. Il aimerait savoir si le Conseil administratif a décidé d'accorder autant de lignes au compte rendu du Conseil municipal.

Mme BÖHLER répond que le compte rendu est fait par le bureau. Le Conseil administratif a simplement reproduit la résolution mot à mot, vu l'importance du dossier.

M. JIMAJA aimerait savoir où en sont les relations avec Palexpo puisque la commune ne fait pas partie de cette structure.

Mme BÖHLER indique que les relations entre le Conseil administratif et la direction de Palexpo sont excellentes.

Questions concernant le projet de construction au croisement route de Colovrex/route de Ferney/place de Carantec :

M. ORSINI se demande, en regardant la configuration du bâtiment, si c'est vraiment une bonne idée de créer une zone de détente et de rencontre directement à côté d'habitations.

M. COMTE tient à rassurer M. ORSINI : aucune zone de détente n'est prévue. L'idée est simplement d'en faire une zone de passage.

M. DETRAZ demande si la commune a prévu suffisamment de réserves d'emprises pour les pistes cyclables, piétons et tram.

M. COMTE pense que les emprises sur la route de Ferney sont probablement contrôlées attentivement par les services de l'aménagement. La remarque de M. DETRAZ est utile et sera rajoutée dans le préavis du Conseil administratif.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir ce qu'on va y mettre, car il y a déjà passablement de bâtiments administratifs disponibles.

M. COMTE explique que les promoteurs de ce projet pourraient mieux répondre à cette question. Le choix était vite fait, car compte tenu des nuisances dues à la route de Ferney, cette partie du bâtiment ne peut accueillir que des activités administratives ou commerciales. Cette question pourra être posée aux responsables qu'il rencontrera encore cette semaine.

Mme MAMIN-TISSOT demande quels genres de commerces sont attendus au rez-de-chaussée du bâtiment. Concernant le bâtiment de logements, elle aimerait savoir combien il y en aura et sous quel régime ils seront placés.

M. COMTE indique qu'il n'a pas d'indications. Il posera la question aux promoteurs. Quant aux logements, il semble qu'ils soient destinés à la location sans subvention.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. PORTIER est choqué par le projet de bâtiment susmentionné. Le village ne doit pas être défiguré. Personnellement, il refuse ce projet. Il faut une toiture en pente pour garder un aspect « village ». Il propose donc au Conseil administratif de le refuser.

Mme PERROTIN-DURET propose de compléter la campagne de propreté lancée par les communes de la rive droite, en installant des cendriers fixes au sol aux abords des commerces et en tout lieu utile du Grand-Saconnex. Une propreté plus nette est aussi un facteur de lutte contre l'insécurité. Le groupe radical propose également au Conseil administratif d'étudier les endroits propices à la pose de ces cendriers fixes ou du modèle de ceux installés par exemple à l'entrée de Balexert.

M. JIMAJA propose de traiter le courrier de Mme GIROD lu en début de séance à huis clos. Vu l'ambiance de ce Conseil municipal, un huis clos s'impose.

Le Président met au vote cette proposition, qui est refusée par 5 voix « pour », 12 voix « contre » et 3 abstentions.

M. ECKERT propose que dans la partie « agenda » de CM Net, les différentes manifestations où les Conseillers municipaux pourraient se rendre soient indiquées.

M. DETRAZ propose de mettre à la sortie du parking de la Migros du Pommier le même panneau que celui qui est à la sortie du P50 à l'aéroport (ancienne aérogare fret), qui clignote pour signaler un danger avec dessous la nomenclature des sujets directement liés aux dangers ainsi qu'un stop.

M. DETRAZ propose la pose d'un panneau à la hauteur de la traversée de la route de Ferney pour se rendre à la place de Fête indiquant aux personnes à mobilité réduite de rejoindre le portail de plain pied pour accéder à cette place.

M. DETRAZ, de même que le groupe radical, trouve que l'effectif des cantonniers n'est plus adapté à la commune pour pouvoir avoir l'esprit du respect. Certains emplacements ressemblent à des déchetteries mais il n'y a pas assez de personnel pour ramasser tous ces objets. Il propose donc au Conseil administratif d'envisager l'engagement d'un cantonnier supplémentaire pour avoir une commune propre.

Mme BÖHLER répond que l'engagement d'une personne à la Voirie ainsi qu'une personne au service des finances, voire dans d'autres services, sont envisagés pour le budget 2011, si ce dernier le permet.

Concernant les aménagements à la route de Colovrex, M. DETRAZ indique que durant la pause, les intervenants sont arrivés à la conclusion suivante : la Commission a accepté à la majorité 8 points, à l'exception du problème majeur du goulet de la boulangerie. Le consensus a été le suivant : pour ne pas remettre tout le projet en cause, une proposition est faite au Conseil administratif que la Commission routes, circulation, police se réunisse très rapidement pour statuer sur cette problématique du goulet de la boulangerie et que les 8 autres points soient quittancés.

M. EYA NCHAMA propose que les Autorités du Grand-Saconnex, que cela soit le Conseil administratif ou le Conseil municipal, aient l'esprit de tolérance et de respect. Même si quelqu'un n'est pas d'accord avec les propos de quelqu'un d'autre, il faut le respecter, pour lutter contre la pensée unique.

11. MOTIONS :

11.1 Motion du groupe démocrate-chrétien en faveur des adolescents et préadolescents

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de cette motion (*annexe 5*).

Mme AMMANE est ravie de cette motion, car elle avait fait une intervention à ce sujet en 2009, qui avait balayée purement et simplement.

M. ECKERT pense que cette motion ménage la chèvre et le chou par rapport aux propositions déjà faites. Il n'aime pas beaucoup la phrase « l'oisiveté de nos jeunes », qui fait une généralisation un peu paternaliste.

M. FAVRE rappelle que la Commission culture, sports, loisirs traite déjà d'un Jardin Robinson. Il demande dans quelle Commission cette motion sera renvoyée.

Le Président explique que la motion est destinée au Conseil administratif, libre à lui de la renvoyer en Commission plus tard.

M. EYA NCHAMA est d'accord avec les propos de M. ECKERT sur la question du paternaliste.

M. JIMAJA soutient cette motion, mais trouve regrettable que le PDC qui fait une synthèse de propositions antérieures, ne rappelle pas qu'elle provient également de certaines idées évoquées en séance. Il faut éviter ce genre de petit jeu et soutenir les propositions quand elles sont faites.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote cette motion.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER accueille cette motion avec plaisir, qui permettra au Conseil administratif d'expliquer ce qu'il entend par la « maison de la famille » et tout ce qu'il souhaite mettre en place.

Elle souligne cependant que personne ne voulait d'une patinoire provisoire au Pommier !

12. RESOLUTIONS : Néant.

13. PETITION CONTRE LA SUPPRESSION DES PLACES DE STATIONNEMENT AU CH. TAVERNEY :

Mme BURKHALTER donne lecture de la pétition (*annexe 6*).

M. ECKERT rappelle que la Commission s'est prononcée sur le fond et a soutenu le projet présenté par le Conseil administratif.

La pétition mentionne un certain nombre de points de règlements cantonaux, notamment sur les ratios de places de stationnement qui devraient être respectés. Il se déclare totalement incompetent de savoir si dans ce projet, les ratios sont respectés ou non. Il pense donc qu'il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour qu'il contrôle les ratios et qu'il revienne ensuite devant la Commission.

Mme MAMIN-TISSOT pense que dans la mesure où la Commission routes travaille déjà sur ce projet et qu'il n'est pas finalisé, elle pense qu'il faut renvoyer la pétition à cette Commission. Le Conseil administratif peut venir avec des informations plus précises au moment de la Commission.

M. ORSINI se souvient que la Commission n'a traité ce dossier qu'à une occasion, à la suite de quoi un vote a été donné qui n'était pas unanime. Il y a des éléments techniques nouveaux que la Commission peut regarder en détail. Le Conseil administratif a laissé une grande ouverture par rapport à la suppression des places de stationnement. La Commission pourra trancher si oui ou non elle veut cette suppression.

M. DETRAZ en tant que Président de la Commission routes, pense que cette dernière peut reprendre directement le débat. Le Conseil administratif peut se renseigner concernant les ratios. C'est plus une philosophie de savoir si l'on veut supprimer ces places ou pas. Il soutient donc le renvoi en Commission.

Le Président met au vote le renvoi de la pétition en Commission routes, circulation, police.

Cette proposition est acceptée par 15 voix « pour » et 5 voix « contre ».

Le renvoi au Conseil administratif est refusé par 5 voix « pour » et 15 voix « contre ».

14. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. COMTE informe que lors de la première manche du championnat suisse de rock'n'roll acrobatique qui s'est déroulée au Grand-Saconnex, le BC SWING a remporté les première et troisième places, à la fois en catégorie A et en catégorie B.

L'assemblée applaudit.

M. PLEE signale que depuis 2 jours, les locaux de la protection civile de La Tour sont occupés par des voyageurs bloqués à l'aéroport.

Mme GIROD invite le Conseil municipal et la population à aller regarder les derniers jours d'existence de la première salle du Conseil municipal, fondée en 1834 dans le bâtiment de l'Ancienne Mairie. Malheureusement cette magnifique salle va être divisée en quatre salles provisoires.

Mme GIROD félicite le Service technique pour la campagne relative aux éco-points, avec une révision du règlement, des affichages dans les panneaux, un article dans le GSI, l'intervention de jeunes et la fermeture symbolique le samedi et le dimanche. Elle a eu le malheur de passer à la place de Carantec dimanche matin à 7h20. Un citoyen connu de tous ne savait pas qu'il ne fallait pas déposer le papier et les bouteilles dans cet éco-point.

Mme GIROD fait remarquer qu'elle a eu un très grand bonheur avec sa chienne, qui s'appelle Sarsapparrilla, car elle est le premier chien à utiliser le nouveau parc du Chapeau du Curé. La quatrième barrière n'étant pas en place, elle a pu se défouler et elle était ravie. Mme GIROD trouve dommage que sa chienne « défèque dans le Chapeau du Curé ».

Mme GIROD rappelle que le Centre de Loisirs avait fait une demande en 2005 pour avoir une antenne dans cet espace, mais malheureusement tout cela est tombé à l'eau.

M. EYA NCHAMA souhaite la bienvenue à M. Ivan MANOLA, qui porte une barbe qui lui rappelle un grand savant du 19^e siècle. C'est une barbe bien peuplée !

M. UDRIOT demande s'il serait possible d'avancer le point « questions du public » dans l'ordre du jour. Si, comme aujourd'hui, la séance dure jusqu'à minuit et plus, cela lui semble indécent de faire attendre le public si longtemps.

M. ECKERT revient sur la fermeture de l'espace aérien durant le week-end. L'espace inférieur était ouvert. Il a pu constater qu'il y avait beaucoup moins d'hélicoptères sur Le Grand-Saconnex, ce qui prouve encore une fois que les hélicoptères sont surtout utilisés par un certain nombre de nababs, qui viennent en avion privé et qui continuent leur chemin en hélicoptère.

M. PORTIER souhaite que le bureau se penche sur le point des Naturalisations, toujours traité en fin de séance. Quand celle-ci dure jusqu'à minuit, une heure du matin, cela pose problème.

15. Huis-clos : NATURALISATIONS

2 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le Président lève la séance à 01h15.

La Secrétaire

Le Président

Laurence BURKHALTER

Jean-Claude CUDRE

Ann. ment.